



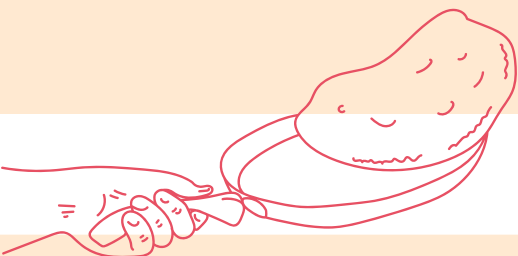
2026

ACTUALITÉS FEVRIER

ANTENNE FRESNAY- SUR- SARTHE

-jeudi 05 (journée réseau)

-du 23 au 27 (congés)



ANTENNE OISSEAU- LE- PETIT/BEAUMONT- SUR- SARTHE

-jeudi 05 (journée réseau)



PROFESSIONNEL EN BREF



OBLIGATIONS ACCUEILS

Pour toute arrivée, départ d'un enfant ou modification d'un accueil en cours, vous êtes **dans l'obligation** de prévenir le BEA (bureau évaluation agréments)

A partir de janvier 2026, il faut se rendre sur le site du CD72, soit pour télédéclarer, soit pour imprimer le document actualisé.

démarche à suivre

sur le site www.sarthe.fr

- accéder au menu « nos actions » – en haut de la page d'accueil
- dans la colonne « solidarité – autonomie », cliquer sur « professionnels de la solidarité »
- parmi les 6 encadrés d'accès direct, cliquer sur le 3ème « assistants maternels »
- 4ème rubrique « déclaration des accueils chez les assistants maternels ».
- les 2 procédures sont présentées : « en ligne » / « par courrier » et la fiche de renseignements actuelle est disponible à cet endroit



OBLIGATIONS : MONENFANT.FR

Il est obligatoire de s'inscrire et de mettre à jour votre profil sur le site monenfant.fr.

Pour les professionnels qui ne peuvent pas accéder ou mettre à jour leur profil sur ce site, vous pouvez contacter en précisant votre identité et en expliquant vos difficultés

Tony Avont-Jourdain 02.43.61.32.78 / tony.avont-jourdain@caf72.caf.fr

ATTENTION !

CONTRAT DE TRAVAIL

Il ne sera remis uniquement sur RDV, afin d'avoir un accompagnement, des explications et d'en échanger avec les familles et les assistants maternels.

Si vous souhaitez vous le procurer en accès libre, il est disponible sur le site du département.



PAJEMPLOI NOUVEAUTÉ !

A partir du 1^{er} décembre 2025, en cas de résidence alternée, chaque parent pourra bénéficier du CMG s'il remplit les conditions nécessaires.

A partir de janvier 2026, la déclaration des enfants de fratrie sera **individuelle**.
Les parents devront donc faire autant de déclaration que d'enfants en accueil.

Un bulletin de salaire sera émis par enfant.

CHARTRE MATINÉE D'ÉVEIL

1

Pour les professionnels de la petite enfance

C'est un lieu qui leur permet de se rencontrer, d'échanger, de sortir de l'isolement, de se perfectionner, d'approfondir leurs connaissances et de valoriser leur profession.
Ces temps sont impulsés par la référente et pris en charge par l'ensemble des adultes présents.
Des jeux libres sont mis en place.

Des activités et des temps spécifiques peuvent être proposés.
Ça peut-être aussi l'occasion de partager des moments conviviaux (anniversaire...)
L'adulte référent aura toujours un regard bienveillant sur l'enfant.
L'adulte accompagne l'enfant selon sa motivation, son envie et ses capacités.
Il respecte ses besoins.

Les séances offrent la possibilité d'échanger autour de l'enfant et
NON de questions administratives pouvant être abordées pendant les permanences.
Attention de ne pas parler des familles en présence des enfants.

Pour l'enfant

C'est l'occasion d'approcher en douceur la vie collective par le contact avec d'autres enfants et d'autres adultes. Ces temps permettent de développer sa socialisation, apprendre à respecter certaines règles, partager, découvrir, expérimenter, respecter l'autre.

2

Fonctionnement

Les temps des matinées fonctionnent seulement pendant les périodes scolaires.
Ces temps libres gratuits, sont ouverts à tous les professionnels de la petite enfance et les enfants accueillis.
Tous les mois une brochure avec les dates et les lieux des matinées est éditée.
Le rangement se fait avec la participation de tous : référentes, professionnels et enfants.
Les matinées d'éveil sont, sur tous les lieux, sans chaussures pour les enfants et les adultes. Merci de prévoir le nécessaire.

3

Horaires

La durée de participation devra tenir compte de l'âge et du rythme de l'enfant.
Les arrivées et départs sont libres.

4

Rôle de la référente du Relais Petite Enfance

Garante et responsable du bon déroulement des séances. Reposer le cadre si nécessaire et régulatrice.
Assure un accompagnement des professionnels.
Peut proposer des activités qui ne sont pas des temps de « consommation » ni « d'activisme ».
Le jeu libre est privilégié.

5

Éthique professionnelle

Les professionnels de la petite enfance et la référente s'engagent à respecter une attitude professionnelle

- Respecter la confidentialité
- Ne pas porter de jugement sur l'enfant et sa famille
- Faire confiance à l'enfant dans ses capacités
- Ne pas forcer l'enfant
- Ne pas faire à la place de l'enfant

Aucune attitude pouvant porter atteinte à l'enfant ne peut-être tolérée (crie, gestes violents, brusques, menaces, ignorance des besoins, propos dénigrants...)

6

Professionnels petite enfance

- L'autorisation parentale doit être fournie à la référente.
- La participation se fait dans le respect du rythme et du bien-être de l'enfant.
- L'enfant malade n'a pas sa place, il en va de même pour l'adulte.
- Les enfants sont sous la responsabilité du professionnel qui doit veiller sur eux tout au long de la séance et les accompagner si nécessaire.
- La séance nécessite l'implication et l'appropriation de l'ensemble des professionnels.
Elles sont actrices de la séance et non consommatrices.

7

Accès

Nous n'autorisons pas les accompagnateurs lors des matinées d'éveil, temps forts etc...
seul l'assistant maternel doit se présenter avec les enfants qu'elle accueille.

CONTACTS RPE

Charlène Crieloue vous accueille



Centre Social de la Haute Sarthe
15 les Champs Roux
72610 Oisseau-le-Petit



Centre Social Georges Rouault
21 avenue de la Division Leclerc
72130 Beaumont-sur-Sarthe



permanences
mardi : 13h30/18h
mercredi : 9h00/12h30 – 13h30/18h



permanences
lundi : 9h00/12h30 – 13h30/18h
jeudi : 13h30/18h



06.78.45.70.31



rpe.hsam@gmail.com



Matinées d'éveil
mardi : 9h30/11h30 (Oisseau-le-Petit)
jeudi : 9h30/11h30 (Beaumont-sur-Sarthe)

Alexia Bignon vous accueille



Centre Social ESCALE
7 rue Jane Gaulupeau
72130 Fresnay-sur-Sarthe



06.31.36.28.14



rpe.hsam@gmail.com



permanences
lundi, mercredi, jeudi : 9h/12h30
lundi, mardi, mercredi, jeudi : 13h30/17h30
vendredi : 12h30/13h30



Matinées d'éveil
mardi : 9h30/11h30 (Fresnay-sur-Sarthe)
vendredi : 9h30/11h30 (St-Ouen-de-Mimbré)

Nous vous rappelons que le RPE propose des permanences pour les professionnels de la petite enfance, les parents et les futurs parents.

Nous vous recommandons, de contacter le RPE, lors de l'élaboration du contrat de travail et pour toutes autres questions (juridiques, administratives, accueil de l'enfant, métier, professionnalisation etc...)

MATINÉE D'ÉVEIL

9h30
à
11h30

LIEUX

- 📍 15 les champs roux (centre social), 72610 Oisseau-le-Petit
- 📍 rue de l'école (salle polyvalente), 72130 Saint-Ouen-de-Mimbré
- 📍 rue de la gare (ancienne cantine), 72170 Beaumont-sur-Sarthe
- 📍 7 rue Jane Gaulupeau, 72130 Fresnay-sur-Sarthe



INSCRIPTION OBLIGATOIRE AUPRÈS D'ALEXIA MARDI FRESNAY- SUR- SARTHE / VENDREDI ST- OUEN- DE- MIMBRÉ !

MARDI 03 FEVRIER
Fresnay-sur-Sarthe

MARDI 03 FEVRIER
Oisseau-le-Petit

VENDREDI 06 FEVRIER
Saint-Ouen-de-Mimbré

MARDI 10 FEVRIER
Fresnay-sur-Sarthe

MARDI 10 FEVRIER
Oisseau-le-Petit

VENDREDI 13 FEVRIER
Saint-Ouen-de-Mimbré

ARRÊT SUR IMAGE



Recette

Pâte à crêpe à la pomme

Préparation

- Dans un saladier, versez la farine tamisée puis creusez un puits.
- Ajoutez le beurre fondu et 30 g de la purée de pommes.
- Versez petit à petit le lait et l'eau puis mélangez énergiquement.
- Laissez reposer la pâte 30 min à 1h au réfrigérateur.
- Faites cuire les mini crêpes à feu doux dans une poêle antiadhésive sans coloration.

Ingrédients

- 40 g de farine
- 5 g de beurre doux
- 60 ml de lait entier UHT
- 1 pot de compote de pomme poire



COMPTINE

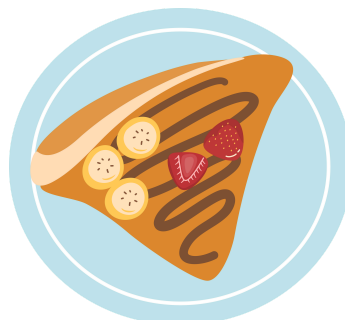
Crêpes à la vanille

Crêpes à la vanille
Pour les jolies filles !

Crêpes au citron
Pour les grands garçons !

Crêpes au chocolat
Pour les petits chats !

Crêpes au romarin
Pour les gros lapins !



Lundi 02 février

C'est l'heure de la chandeleur



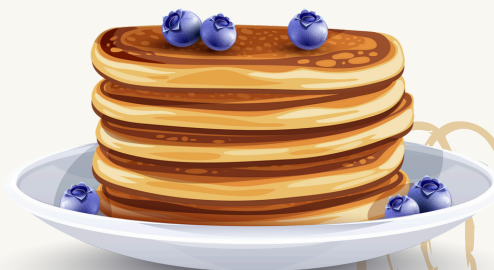
9h30 à 11h30



Centre Social ESCALE

7 rue jane gaulupeau 72130 fresnay-sur-sarthe

SUR INSCRIPTION AVANT LE 28 JANVIER
AUPRÈS DE CHARLENE OU ALEXIA



Séances SNOEZELLEN

Lundi 09 février

PLACES
LIMITÉES



CENTRE SOCIAL ESCALE
7 RUE JANE GAULUPEAU
72130 FRESNAY-SUR-SARTHE

3 séances au choix

9h-9h45

10h-10h45

11h-11h45

SUR INSCRIPTION AUPRÈS DE CHARLENE OU ALEXIA
AVANT LE 06 FEVRIER

ATELIER MOTRICITÉ

JEUDI 12 FEVRIER

SUR INSCRIPTION
AVANT LE 10 FEVRIER
AUPRÈS
DE CHARLENE
OU ALEXIA



ANCIENNE CANTINE,
RUE DE LA GARE
72170
BEAUMONT-SUR-SARTHE

9H45
à
11H30

